

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MERCREDI 26 JUIN 2013 à 20H 30.

Présents ; LAMADIE, SALEM, FADAT, EMERIAL, BAEZA, DESPREZ, GREGOIRE, FOLLANA, LE HINGRAT, RODRIGUES.

Pouvoirs : BERTRAND à EMERIAL et COMPEYRON à FADAT.

Absents : DELAPORTE, BERANGER, DELAY.

➤ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal.

La séance est ouverte à 20 H 35. Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs, désigne Monsieur EMERIAL en qualité de secrétaire de séance et demande au Conseil de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 3 avril 2013.

Sans observation le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ Adoption de l'ordre du jour

Monsieur GREGOIRE demande que le point 3 (Elaboration du PLU) de l'ordre, du jour soit supprimé ou reporté à une séance ultérieure considérant que la concertation a été inexistante. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition :

Pour 2 (GREGOIRE, FOLLANA) Contre : 10

➤ Elaboration du Plan local d'urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes étapes de la procédure de l'élaboration du PLU et notamment le changement de Bureau d'études, consultant de la Commune, en raison de la défection du Cabinet UBAK. Il précise que les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) ont donné lieu à un débat au sein du Conseil lors de sa séance du 14 avril 2013. Au préalable, les personnes publiques associées avaient validé ce document. Par la suite, les documents du PLU ont été élaborés (Règlement, documents graphique, annexes,..) et présentés aux Personnes publiques associées.

Il souligne aussi que depuis le début de la procédure un registre avec les documents spécifiques a été mis à la disposition du public.

Enfin une réunion publique s'est tenue le 20 juin dernier, au cours de laquelle des informations ont été apportées aux intervenants à la suite de la présentation de tous les documents.

Monsieur EMERIAL donne le détail des réunions tenues sur ce projet de PLU depuis avril 2008.

Monsieur LAMADIE s'oppose aux arguments avancés par les uns ou par les autres qui n'ont pas d'autre but que d'obtenir la suppression de ce document du secteur du Puech de Reboul. Alors que celui-ci constitue la seule possibilité de respecter les orientations adoptées. De plus, ce secteur sera soumis à une étude particulière puisque le règlement le préconise. Il maintient de ce fait son souci de suivre la procédure : projet soumis aux personnes publiques associées pendant deux mois, enquête publique et adoption définitive par le Conseil.

Madame FOLLANA, à la suite de la tenue de la réunion publique, souhaite un report de cette question pour accentuer l'information de la population.

Monsieur GREGOIRE confirme ce propos en ajoutant qu'il a ressenti une certaine inquiétude des participants et pense sincèrement que les réponses données n'étaient pas claires.

Monsieur le Maire n'accepte ces observations eu égard au travail qui a été accompli par les uns et par les autres. S'il peut comprendre une certaine inquiétude de la part des personnes mitoyennes du secteur du Puech de Reboul, il confirme que toutes ont reçu des réponses à leurs observations. Il ajoute qu'à la demande de ces personnes, une zone tampon, non prévue à l'origine, sera envisagée.

Pour ce qui est de la concertation, Monsieur le Maire ne pense pas avoir de leçons à recevoir, puisqu'il présente aux élus le registre mis à disposition qui est en fait celui qui a « servi » à l'ancienne municipalité sans toutefois être utilisé !!

Monsieur le Maire propose donc au Conseil, après avoir tiré le bilan de la concertation, d'adopter le projet de PLU.

Pour : 10 Contre : 2 (FOLLANA, GREGOIRE)

➤ **Dissolution du Syndicat des transports de Sommières /Calvisson :**

Monsieur le Maire fait connaître que le Conseil Syndical, réuni en Assemblée Générale extraordinaire à Congénies le 16 mars 2013 a décidé la dissolution de ce syndicat à l'unanimité.

Chaque commune membre doit donc se prononcer sur cette décision.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette dissolution.

Avis favorable, à l'unanimité.

➤ **Service de l'assainissement : rapport annuel du délégataire 2012 :**

Monsieur EMERIAL donne lecture des conclusions de ce rapport qui constatent un bon fonctionnement des installations. Il rappelle que la procédure de délégation de service public mise en œuvre pour le renouvellement du fermier suit son cours.

Monsieur le maire demande au Conseil de se prononcer.

Avis favorable à l'unanimité.

➤ **Syndicat d'adduction d'eau potable de Villevieille ; rapport annuel du délégataire 2012 :**

Monsieur EMERIAL donne lecture des conclusions de ce rapport. En sa qualité de délégué à ce Syndicat, il peut témoigner de la bonne tenue des finances et du très bon relationnel entre les représentants des communes adhérentes, ainsi qu'avec la Société fermière.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Avis favorable à l'unanimité.

➤ **Modalité de représentativité au sein de la CCPS pour 2014-2020 :**

Monsieur le Maire donne le détail de ces nouvelles dispositions. Pour ce qui le concerne et à partir du vécu de ces dernières années, il avoue ne pas être convaincu par ce nouveau processus qui maintient l'effectif du Conseil Communautaire à l'identique de la situation actuelle : seul le mode de désignation pour certaines communes changent.

Il doute de l'efficacité d'une assemblée aussi importante, d'ailleurs une diminution de la fréquentation des élus à ces réunions plénières confirme son point de vue.

Il demande au Conseil de se prononcer.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1 (LAMADIE)

➤ **Budget M49 2013 : Assainissement : Rectification d'une erreur matérielle sur le document budgétaire :**

Monsieur le Maire précise que la totalité des résultats des deux sections a été portée à tort sur le résultat d'exploitation reporté :

Plus précisément, 86 135,09 € ont inscrits au compte 002 et 0 € au compte 001, alors que 70 991,52 € auraient dû être portés au compte 002 et 15 143,57 € au compte 001.

Cette répartition résulte des sommes figurant sur, la délibération 2013-04-01 relative à l'approbation du Compte Administratif 2012 du budget M49.

L'erreur matérielle a été relevée par le Trésorier ; le bureau des finances locales de la Préfecture a été informé par nos soins et il nous a été demandé de prendre une délibération confirmant la communication de l'information au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette délibération.

Avis favorable à l'unanimité.

Plus rien n'est à débattre. La séance est levée à 21 H 20.